

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur
l'infrastructure des marchés financiers**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Bourses	1

Abréviations

EFD Eidgenössisches Finanzdepartement
EU Europäische Union

DFF Département fédéral des finances
UE Union européenne

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Bourses

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 13.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné les modifications législatives relatives à l'échange de garanties au niveau de l'infrastructure des marchés financiers au sein de l'Union européenne (UE), une harmonisation rapide apparaît comme nécessaire afin que les acteurs helvétiques des marchés financiers ne soient pas défavorisés. Par conséquent, le Département fédéral des finances (DFF) a ouvert une procédure de **consultation** pour la modification de l'**ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF)**. Les principales modifications concernent les échanges de garanties pour les transactions dérivées de gré à gré. Il s'agit d'une extension des garanties autorisées et des dérogations au niveau de l'échange des garanties, et d'un assouplissement de la législation relative aux décotes supplémentaires. Vu le caractère relativement urgent de la situation, la consultation sur la modification de l'OIMF doit se terminer déjà en avril.¹

1) Communiqué de presse EFD/DFF; Ordonnance sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés; Rapport explicatif - Modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers